



Ville d'Ath  
Val de Dendre

Service Environnement  
Rue de Pintamont 54  
7800 Ath

T. 068 68 12 50  
F. 068 68 12 59  
environnement@ath.be  
www.ath.be

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

## ENQUETE PUBLIQUE

Réf dossier : ART 67- PU/2005/2006

**Concerne la demande de révision des conditions particulières d'exploitation de la SA HÖGANÄS BELGIUM, Ruelle Gros Pierre 10 à 7800 ATH, transmise par le Fonctionnaire technique du SPW.**

Cette demande doit être soumise à enquête publique pour le motif suivant :

« Etablissement référencé IPPC/IED : ré-examen des conditions particulières suite à la publication de la décision d'exécution 2016/1032 de la Commission du 13 juin 2016 établissant les conclusions sur les MTD dans l'industrie des métaux non ferreux. L'enquête publique est requise pour tenir les riverains informés des modifications apportées aux conditions des permis d'environnement/d'exploiter en cours ».

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, à partir du 27/12/2019

<b>Date d'affichage de la demande</b>	<b>Date d'ouverture de l'enquête</b>	<b>Lieu, date et heure de clôture de l'enquête</b>	<b>Les observations écrites peuvent être adressées au :</b>
20/12/2019	25/12/2019 (Suspension des délais d'enquête du 25/12/2019 au 01/01/2020 inclus)	Administration communale 17/01/2020 à 11 heures	Administration Communale Service environnement Rue de Pintamont, 54 7800 Ath

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Le Collège communal est l'autorité compétente pour décider de la révision des conditions particulières d'exploitation de l'établissement en question.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service ainsi que le jeudi jusqu'à 20h, sur rendez-vous pris 24H à l'avance au 068/68 12 50. **L'administration communale sera exceptionnellement fermée les 25, 26 décembre 2019 ainsi que les 01 et 02 janvier 2020. Les 27, 30, 31 décembre 2019 ainsi que le 03 janvier 2020, le dossier sera consultable de 9h à 12h.**

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur la demande auprès du Collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet, ou du Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie (Place du Béguinage, 16 à 7000 Mons, tél. : 065/32 80 11).

Fait à Ath, le 20/12/2019

Le Directeur général,

Bruno BOËL



Le Bourgmestre,

Bruno LEFEBVRE

